

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DU TRAVAIL

Arrêté du 12 juillet 2017 fixant la liste des organisations professionnelles d'employeurs reconnues représentatives dans la convention collective nationale des activités de marchés financiers (2931)

NOR : MTRT1706807A

La ministre du travail,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 2151-1, L. 2152-1, L. 2152-6 et L. 2261-19 ;

Vu le VI de l'article 29 de la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale ;

Vu la présentation des résultats de l'audience au Haut Conseil du dialogue social le 26 avril 2017 ;

Vu l'avis du Haut Conseil du dialogue social rendu le 24 mai 2017,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Est reconnue représentative dans la convention collective nationale des activités de marchés financiers (2931) l'organisation professionnelle d'employeurs suivante :

– Association française des marchés financiers (AMAFI).

Art. 2. – Le directeur général du travail est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 12 juillet 2017.

Pour la ministre et par délégation :

Le directeur général du travail,

Y. STRUILLOU